

## COMPTE-RENDU REUNION DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2003

Le Groupe « EAU » du S3PI de l'estuaire de l'Adour s'est réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2003 à la Communauté d'Agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz, 15 avenue du Maréchal Foch à Bayonne.

### PRESENTS

Mme DEQUEKER	Présidente du Groupe Eau – Conseillère Municipale de la Ville d'Anglet
M. AMIEL	D.R.I.R.E.
M. BERTHET ( <i>représente M. CONSEJO</i> )	Direction des Services Techniques – Mairie d'Anglet
Mlle BERTRAND ( <i>représente M. BESSE</i> )	D.D.A.F. des Landes
Mme BIRLES	Mairie de Tarnos
M. BONNOT	Directeur des Services Techniques – Mairie de Tarnos
M. BOTELLA	Cabinet Environnement Intervention
M. CORALES	Directeur des Services Techniques – Mairie de Boucau
Mme DULIN	D.D.A.S.S. des Pyrénées Atlantiques – Service Santé et Environnement
Mme EYHERALT SAGASPE	Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays Basque
M. FAURIE	Station de Pilotage de l'Adour
Melle FIGURA	D.D.E. des Pyrénées-Atlantiques – CQEL
M. FISCHER ( <i>représente M. ENGEL</i> )	Aciéries de l'Atlantique
Mme FRONZES	S.M.U.N.
Mme GONZALEZ	Communauté d'Agglomération B.A.B. – Mission du Développement Durable
M. GOURGAND	Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques
M. IVANDEKICS	L.B.C. - Président A.D.I.U.P.B.
M. JAFFRE	Communauté d'Agglomération B.A.B. – Direction de l'Environnement
Mme MICHEL	D.D.E. des Pyrénées-Atlantiques – Service Maritime et Hydraulique
M. NOUSSITOU	D.D.A.S.S. des Pyrénées-Atlantiques – Service Santé Environnement
M. SEVILLA	Mairie de Bayonne – Service Environnement et Ecologie
M.SOULIER	D.D.E. des Pyrénées-Atlantiques – C.Q.E.L.
M.TRUT	IFREMER d'Arcachon

*Sont excusés :* M. AURIAULT (Service Environnement et Ecologie Mairie de Bayonne), M. BESSE (Chef de la Mise 40, DDAF des Landes), Mme COURREGES (Communauté d'Agglomération B.A.B., Mission du Développement Durable), Mme DARTHOS (Conseil Général des Landes), Mme DUHART (Déléguée à l'Environnement, Mairie de Boucau), M. ENGEL (Aciéries de l'Atlantique), M. GARIADOR (Agence de l'Eau Adour Garonne); Monsieur GAUDIN (INRA), Monsieur HAUSWIRTH (Directeur Communauté d'Agglomération B.A.B.), Mme LARROQUE (Conseil Général des Landes), Monsieur MAHAUT (Syndicat des Pêcheurs Professionnels de l'Adour)



# S3PI

## Groupe Eau

Mme DEQUEKER, Présidente du Groupe Eau, ouvre la séance et présente M. BALADES, du CETE du Sud Ouest, dont l'intervention va porter sur :

- la pollution véhiculée par les eaux pluviales,
- les techniques alternatives,
- la présentation de cas concrets.

M. BALADES rappelle dans un premier temps quelques éléments d'histoire, qui ont conduit à la caractérisation des eaux pluviales et à leur prise en compte en matière d'assainissement.

Dans les années 70, seulement 30 % environ des eaux usées faisaient l'objet d'une épuration. La priorité leur a donc été donnée, avant de s'intéresser aux eaux pluviales. Il a notamment été constaté que le traitement des eaux usées se révélait insuffisant lorsque l'on poursuit des objectifs en matière de qualité, du type « eau de baignade » et « production ostréicole ». On a alors cherché à savoir ce qui se passe sur un bassin versant par temps de pluie, aussi bien en termes de qualité que de quantité (risque inondation).

Les sources de pollution des eaux pluviales sont présentées dans les documents joints (copies des supports de présentation).

Parmi les éléments présentés, il est important de noter la nature particulière de la majorité des pollutions rencontrées. Ceci conduit à la remarque suivante : on n'obtient pas de résultats satisfaisants en matière de dépollution des eaux pluviales avec un piège à hydrocarbures classique. La décantation est impérative. En effet, pour retenir environ 50% de la pollution, il faut retenir des particules dont la taille est de l'ordre de 30 µm.

Plusieurs sites expérimentaux ont été étudiés, notamment dans la région bordelaise (Bordeaux et Bègles). Ils ont permis de comparer les résultats obtenus entre des parkings classiques et des parkings poreux (cf. document joint). Pour ce qui concerne les parkings notamment, il est important de noter que, du fait des risques de colmatage, les enrobés drainants ne sont pas adaptés à des petites surfaces

D'autres exemples, comme celui de Pessac, mettent en évidence la réduction de la pollution que l'on peut obtenir par des tranchées drainantes. Les données pour cet exemple sont les suivantes :

- la capacité de stockage représente 1 m<sup>3</sup> / ml,
- la perméabilité du sol est très faible, de l'ordre de 10<sup>-7</sup>m/s,
- la partie supérieure est équipée d'un parking poids lourds.

Le dimensionnement est fait pour infiltrer totalement un épisode pluvieux de 5 mm, soit environ 80% de la pluviométrie annuelle.

Quelques exemples de réalisations locales :

- Guéthary : dalles poreuses engazonnées, utilisées comme stationnement,
- Saint Jean de Luz, rue Loquin : implantation d'un décanteur lamellaire sous chaussée et d'un système d'infiltration par drains.

Le contenu de la présentation de M. BALADES est intégralement joint à ce compte rendu, ainsi qu'un fascicule relatif aux solutions compensatoires en assainissement pluvial, qui complète utilement l'information sur ce sujet.



Cette présentation donne lieu à des questions de la part des participants.

**M. IVANDEKICS** interroge **M. BALADES** sur les risques de colmatage dans le cadre de l'utilisation de ces techniques.

**M. BALADES** explique alors qu'aucun phénomène de colmatage n'a été constaté dans les couches de stockage lorsqu'on utilise des tranchées drainantes ou des chaussées poreuses, et ce avec un retour d'expériences d'environ 15 ans par endroits. En effet, les apports en fines sont très largement inférieurs à la capacité de stockage. La porosité du matériau est très élevée.

En revanche, on a constaté un colmatage des enrobés drainants (couche supérieure), surtout lorsque sont utilisées des granulométries fines, par exemple du 0-10. Dans ce cas, un entretien est nécessaire par des lavages à haute pression.

**M. TRUT**, au regard des exemples présentés, souhaite avoir plus d'informations sur la gestion du rejet zéro sur le bassin d'Arcachon.

**M. BALADES** expose que, sur le bassin d'Arcachon, le choix a été fait d'une réinfiltration systématique de toutes les eaux pluviales. Les effluents filtrés sont récupérés par drainage ; ils peuvent alors être rejetés dans le bassin.

**M. BOTELLA** souhaite faire une remarque sur la perception qu'a le public de la gestion des eaux pluviales : de nombreuses personnes raisonnent encore sur le principe du « tout à l'égout ». C'est une terminologie officiellement abandonnée depuis les années 70, mais qui perdure dans l'inconscient collectif. Cela demande un effort général de pédagogie.

**M. BALADES** précise que c'est effectivement un terme à éliminer, et que les modes de raisonnement doivent évoluer pour ce qui concerne la gestion des eaux pluviales.

Aujourd'hui, on doit penser un aménagement en prenant en compte la question de l'eau de manière globale, et non en se basant uniquement sur un mode d'évacuation et sur la construction de réseaux. L'eau doit devenir un facteur de valorisation du cadre de vie.

**M. JAFFRE** fait part alors de la demande grandissante des riverains qui reste de buser systématiquement tous les fossés, pour des questions d'entretien, de salubrité, ...

**M. BALADES** pense qu'il est préférable de leur proposer notamment, des tranchées drainantes, mais qu'il faut absolument éviter de poser des tuyaux dans de tels cas, dans la mesure où on aggrave le risque.

**M. TRUT** interroge **M. BALADES** sur la mise en séparatif des réseaux dans les secteurs où ils sont encore unitaires.

**M. BALADES** affirme que selon lui, la mise en séparatif, notamment dans les centres villes et l'habitat ancien, est utopique. Il faut essayer de gérer différemment le pluvial et notamment, rechercher toutes les déconnexions possibles et mettre en place des techniques alternatives.

**M. NOUSSITOU** conforte ce point de vue en précisant qu'il est préférable aujourd'hui de mettre en place des systèmes de diagnostic permanent plutôt que de vouloir à tout prix faire des réseaux séparatifs.

Par ailleurs, sur les nouvelles constructions, beaucoup de réflexions restent à mener sur la gestion des eaux pluviales. Des problèmes de financement se posent également.



# S3PI

## Groupe Eau

**M. BOTELLA** souhaite faire part à l'assemblée d'un événement survenu dans la nuit du 9 au 10 septembre. Il a été constaté, lors de cette crue, une mortalité piscicole exceptionnelle au niveau du port, ainsi qu'un décapage complet des algues. Cet événement peut-il être dû au lessivage des sols après la canicule ?

**M. BALADES** répond à cela que pendant la canicule, le milieu naturel dans son ensemble se trouvait dans une situation extrêmement fragile. Les teneurs en oxygène dissout étaient très faibles, et ont pu entraîner une mortalité des poissons importante.

**Mlle BERTRAND** confirme ce point de vue et précise que sur le bassin de l'Adour, pendant l'été, la température de l'eau est montée à certains endroits jusqu'à 28°C, pour des teneurs en oxygène dissout de 3 à 5 mg / l.

L'assemblée n'ayant plus de questions, **Mme DEQUEKER** conclue la séance en remerciant **M. BALADES** pour son exposé, et propose que la prochaine réunion se tienne le 7 janvier 2004 à 14h30 à la Communauté d'Agglomération.

### Pièces jointes au compte rendu :

- ⇒ La pollution des eaux de ruissellement et le rôle des techniques alternatives
- ⇒ La gestion alternative de l'eau de pluie en milieu urbain  
(présentation de M. BALADES – CETE du Sud Ouest)
  
- ⇒ Les solutions compensatoires en assainissement pluvial  
(complément d'information – source : CETE du Sud Ouest)

